

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 09/12/2019

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, PIREYRE, PELLETIER, SOBCZAK, PODEVIN, et Mmes ROUSSET, PEYRON, TENNEREL, PLOS.

Absents : Mmes CASSAGNE Christelle, RAYNAUD Amandine et M. REYNARD Julien

Secrétaire de séance : Mme Josiane PLOS.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la séance du 11 octobre 2019.

1-Programmation des subventions DETR et FIC 2020

Travaux du parvis de l'église + Aménagement en traverse « Le Fournet »

2- Décisions Modificatives

Remboursement de la Taxe d'Aménagement 2014 - Permis de Construire n°1 - SERROR Fabienne

Les crédits supplémentaires d'un montant de 836,14 € sont acceptés à l'unanimité : en conséquence les écritures comptables seront réalisées. (Conformément au tableau de la Trésorerie)

Annulation des titres - restes à recouvrer

Les crédits supplémentaires d'un montant de 12 140,48 € sont acceptés à l'unanimité : en conséquence les écritures comptables seront réalisées.

3- Billom Communauté :

PCAET (Plan Climat Energie Territorial)

M. le Maire présente le Programme d'Actions portant sur les points suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution des consommations d'énergie, adaptation aux conditions climatiques, amélioration de la qualité de l'air...

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté a validé ce projet dans sa séance du 25 novembre 2019. Il est à ce jour consultable en Mairie de Montmorin et sur le site de Billom Communauté.

Le Conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité.

PLUH

Après validation du PLUH, Billom Communauté propose aux collectivités adhérentes d'instaurer une déclaration préalable pour création de clôtures délimitant les propriétés.

Après débat, la décision est soumise au vote : 2 pour et 8 contre. Au vu de la majorité obtenue par le contre, cette décision ne sera pas applicable sur le territoire de Montmorin.

4-Tarifs 2020 :

Fauchage/Débroussaillage : L'entreprise SCR2TP de Sauviat, donnant toujours satisfaction par ces prestations fauchage-débroussaillage est retenue sur la base de 50,00 € H.T., soit 60,00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Déneigement : Le devis pour l'année 2020 proposé par M. DELAVET Jean-Michel du Fournet est accepté à l'unanimité, soit 30 € de l'heure pour la mise à disposition du tracteur, ou 40 € pour la prestation de déneigement avec chauffeur. La lame de déneigement appartenant à la Commune.

Tarifs 2021 : location salle polyvalente

- Extérieurs : 510 €
- Habitants : 189 €
- Caution : 250 €

Le bilan annuel 2019 de la location de la salle polyvalente s'élève à 5 480 €. Les Associations communales (loi 1901) ont bénéficié de 10 gratuités.

5- R.G.P.D. - (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les Communes et les EPC, de part leurs missions et leurs activités, produisent au quotidien de très nombreuses données et doivent être en capacité de prouver les mesures nécessaires pour protéger les droits et données des habitants.

Afin de nous accompagner dans ces applications, deux organismes nous proposent leurs services :

- Conseil Départemental PDD : coût de 580,00 € H.T., soit 696,00 € TTC par an,
- AICRI : coût de 360,00 € par an avec désignation d'un délégué à la protection des données, mutualisé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'AICRI à compter du 1^{er} janvier 2020 et autorise M. le Maire à signer la Charte de protection des données.

6-SIAREC - R.P.O.S. 2018

M. le Maire présente à l'assemblée le RPQS : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2018, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal adopte le Rapport à l'unanimité et charge M. le Maire de le transmettre en Préfecture et de le rendre accessible sur le site www.services.eaufrance.fr et le site de la Commune : www.montmorin.fr.

7-Classement de la Voirie communale 2019

Un classement de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale 63 a permis de comptabiliser un total de 25 297 mètres de linéaire entre voies communales et chemins ruraux pour l'année 2019. Ce nouveau calcul permettra d'augmenter notre prochaine Dotation Globale de Fonctionnement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau de classement proposé et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

8-Terrain communal

Après déclassement du domaine public communal, dans le domaine privé communal au village « Le Fournet », un document d'arpentage a été réalisé par la Société SERCA, afin de déterminer la surface exacte pour la vente du terrain à M. et Mme LASTIOLAS Olivier.

La superficie est de 136 m², pour un coût de 20,00 € du mètre carré, plus frais annexes à la charge des acquéreurs.

M. le Maire précise qu'il ne peut pas signer les actes administratifs et qu'il propose Mme Michelle ROUSSET, 1^{ère} adjointe comme signataire au nom de la Commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

9-Travaux :

SIEG PDD/ Mairie-Ecole / avenant

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à l'enfouissement du câble d'alimentation électrique de la salle polyvalente, (réseau électrique d'origine : défectueux). Un avenant à la convention financière initiale pour travaux d'éclairage public : éclairage terrain de pétanque + coffret prises et cheminement piétons école, validée en date du 05 juillet 2019, est proposée pour un montant de 950 € à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces travaux et autorise le Maire à signer la convention financière complémentaire et tous les documents s'y rattachant.

Aménagement en traverse du village Le Fournet : RD 301

M. le Maire présente le projet établi par la Division Routière Départementale Clermont Limagne pour l'Aménagement en traverse au village Le Fournet sur la RD 301. Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 440 000 € TTC, dont 50 % à la charge de la Commune. Ces travaux seraient programmés pour septembre 2020.

Une présentation du projet sera faite aux riverains.

10-Fibre Optique

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune de Montmorin est éligible à l'installation de la Fibre Optique : Très Haut Débit, sur l'ensemble du territoire. Une convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public, non routier de la Commune doit être signée entre la Commune et Auvergne Très Haut Débit. L'assemblée donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention et autres documents s'y afférent.

11- Etude A.L.S.H.

Suite aux retours des études faites par Billom Communauté, la Commune de Montmorin par convention avec les Communes possédant un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) prendra à sa charge le surcoût engendré pour les familles issues de Montmorin à compter à compter du 01/01/2020.

12- Questions diverses :

-SIAEP Rive Gauche de la Dore : Tarifs 2020 /Abonnement Habitation 65,00 € H.T., Abonnement pré 42,00 € H.T., Prix total du m³ hors abonnement : 1,79 € TTC.

-VIAPPEL : service d'informations aux habitants de Montmorin et des parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Montmorin-Isserteaux. A ce jour 131 personnes se sont inscrites. Il est demandé à chacun de vérifier l'exactitude des éléments personnels communiqués en Mairie : téléphone, mobile et adresse mail pour une diffusion maximale des différents messages. Nous vous encourageons soit à apporter ces modifications vous-même directement sur votre compte ou en vous adressant au secrétariat de Mairie.

-Billom Communauté : Le nombre total de délégués pour la Commune de Montmorin est de 2, fixé par l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2019.

-Projet d'assainissement – Village de « Serpanoux » : étude diligentée par Le SIAREC

Après débat, une réunion d'informations complémentaires sera programmée ultérieurement sur place organisée par la Mairie.

-VALTOM : Un projet de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques nous est proposé. Après examen, le Conseil Municipal n'adhère pas à ce projet.

-AGRI63 : une plateforme d'approvisionnement en produits locaux : maraîchage, œufs, viandes...est à la disposition des responsables des collectivités pour faciliter les circuits courts. Des informations complémentaires seront ultérieurement communiquées.

-CCAS : Le repas de Noël 2019 des aînés se déroulera le dimanche 15 décembre à 12H. Des colis seront distribués aux personnes indisponibles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 heures 30.